

EDUCATION



VACANCES VOYAGES LOISIRS

UNE ASSOCIATION DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

UN SERVICE PUBLIC INTEGRE

UN ACTEUR DU DROIT AUX VACANCES

UN ESPACE D'ÉCHANGE ET DE REFLEXION

DES PROFESSIONNELS A VOTRE DISPOSITION



Mireille COTTE
Conseillère municipale déléguée de Bonneuil-sur-Marne
Présidente de VVL

Depuis trente ans, la coopération intercommunale au sein de VVL a démontré son utilité. Elle s'est révélée, à l'expérience, la clé pour maintenir un véritable service public moderne et efficace en faveur des vacances et des loisirs éducatifs de l'enfance et de la jeunesse. Notre association permet de mutualiser l'usage d'un patrimoine public unique, destiné aux vacances et aux classes de découverte dont l'accès est largement facilité par un niveau d'échange et de concertation exemplaire entre nos communes. Elle préserve l'autonomie communale en assurant une maîtrise publique des coûts de fonctionnement et des tarifs des séjours.

Au fil des années, VVL est devenue un outil de conception et de réflexion indispensable pour offrir des services éducatifs de qualité. La concertation entre les communes adhérentes et les liens fonctionnels que nous avons institués entre les services municipaux et les services de l'association nous donnent les moyens de faire vivre concrètement un projet éducatif, dont la qualité est reconnue, qui tient compte des évolutions et des complexités nouvelles dans une société qui évolue.

Nous avons ensemble également adopté une charte de qualité et d'engagements en cohérence avec les valeurs portées par nos communes respectives afin de répondre aux attentes des familles toujours soucieuses d'obtenir des garanties de qualité, notamment sur le plan éducatif. Confrontées aujourd'hui à des contraintes budgétaires et à des exigences accrues de la législation des séjours collectifs de vacances, VVL invente pour nos communes des solutions nouvelles, propose une offre diversifiée de séjours, adapte ses propositions et recherche des alternatives.

VVL est un espace d'échange d'expériences unique, un acteur essentiel du droit aux vacances.

Animée d'un sens aigu du service public, l'équipe professionnelle de VVL est à l'écoute des communes.

VVL, un acteur du droit aux vacances pour tous

Héritière d'une association laïque des loisirs de l'enfance et de la jeunesse fondée en 1946, VVL est aujourd'hui un organisme de coopération, de réflexion et d'action au cœur des enjeux pour le maintien d'un service public des vacances accessible à tous. Depuis sa création, VVL s'est attachée – dans le cadre d'un travail collectif d'élus et d'acteurs de l'éducation - à prendre part à l'action pour le respect du droit aux vacances pour tous. Son action exemplaire en faveur de la Convention des droits de l'enfant lui a valu d'être déclarée « ambassadeur » de l'UNESCO.

VVL, une association de coopération intercommunale

VVL est une association de communes qui coopère dans le domaine des vacances, des loisirs éducatifs de l'enfance, de la jeunesse et des vacances familiales. C'est un organisme de coopération de droit privé qui prolonge l'action de ses membres, doté d'un statut de quasi-régie qui découle de ses missions de service public. Son objet est de promouvoir, durant le temps des vacances, des objectifs éducatifs autour de l'apprentissage de la vie collective, de la citoyenneté, de valeurs de respect, de solidarité et dans ce but, d'orienter les travaux de recherche pédagogique dans le sens exprimé par les communes.

VVL, une mutualisation des équipements

L'une des principales missions de VVL est de valoriser le patrimoine communal des centres de vacances qui lui est confié, d'en faciliter l'accès en y concevant un large éventail de possibilités de séjours éducatifs. Ce patrimoine immobilier unique, propriété des collectivités adhérentes, est mis à la disposition des usagers de l'ensemble des collectivités adhérentes à VVL.

La mutualisation du patrimoine communal est la base de la coopération intercommunale. Elle permet d'étendre son usage, de diversifier les offres de séjours, de favoriser la mixité sociale et culturelle et de contribuer à son entretien. Il est toutefois possible de prendre place, pleinement, dans la coopération, pour une commune qui ne possède pas de centres de vacances.

VVL, des professionnels de l'éducation et de la gestion

Pour remplir sa mission de service public, VVL a constitué une équipe de professionnels de l'éducation et de la gestion dont les compétences sont mises à la disposition des communes adhérentes, pour mettre en oeuvre leur politique éducative locale. Elle conduit, à leur demande, des actions éducatives innovantes, optimise la gestion administrative, technique et financière, assure un contrôle de la qualité sur l'ensemble des séjours ainsi que l'entretien et le suivi du patrimoine des collectivités adhérentes. VVL s'est dotée d'un système informatique de gestion spécifique lui permettant un suivi et une gestion rigoureuse des coûts de fonctionnement.

Les garanties et les agréments

- VVL est une association de loi 1901 déclarée à la Préfecture du Val-de-Marne le 14 novembre 1946, sous le n° 9462, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives et titulaire de l'agrément Tourisme n° AG094.95.0009.
- Tous les centres de vacances et les séjours sont déclarés, agréés, contrôlés et inspectés par les services de tutelle.
- L'hygiène et la sécurité alimentaire sont garanties par les contrôles réguliers des Directions Départementales de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS) et les services Vétérinaires.
- VVL prend en charge l'intégralité des séjours qu'elle organise à tous les stades de la conception à la réalisation.
- Un projet éducatif et une charte de qualité et d'engagements élaborés avec les collectivités, fixent les orientations que les équipes pédagogiques s'engagent à respecter.
- Le projet éducatif inscrit ses orientations dans le cadre du respect de la Convention internationale des droits de l'enfant dont Vacances Voyages Loisirs a été déclarée ambassadeur par l'UNESCO.
- Avant chaque séjour, des réunions d'information et de préparation sont organisées pour présenter le projet éducatif et pédagogique.
- L'encadrement des séjours est assuré par des personnels qualifiés, diplômés (BAFD, BAFA), attentifs à la sécurité et au suivi sanitaire des mineurs.
- Vacances Voyages Loisirs est membre adhérent de la Jeunesse au Plein Air (JPA) et de l'Union nationale des associations de tourisme et de Plein air (UNAT).
- VVL a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MAIF (contrat souscrit sous le n° 1309428R) et une garantie financière professionnelle auprès de l'UNAT.
- Pour les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, VVL bénéficie du soutien du Ministère de la Jeunesse et de la vie associative, des Conseils généraux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.



VVL en chiffre

- 15 communes adhérentes,
- 10 comités d'entreprise, communes, et associations partenaires,
- 10 centres de vacances en gestion dans le cadre de la coopération,
- 8.100 enfants et jeunes participent aux séjours organisés par VVL,
- 90.250 journées de vacances,
- 22 salariés au siège et 537 contrats de personnels saisonniers,
- 8 millions de chiffre d'affaire annuel,
- Aucune dette,
- Un fond de réserve,
- Propriétaire de son siège d'une surface de 1.100 m² à Vitry-sur-Seine.





Une prestation intégrée reconnue

Le Conseil d'Etat, suivant une décision de la Cour de justice des communautés européennes, a reconnu le droit des communes de créer une régie dotée d'une autonomie financière et, le cas échéant, d'une personnalité propre, pour gérer un service public commun, pour autant qu'il permette la collaboration entre les collectivités et qu'elles en assurent le contrôle.

Les collectivités adhérentes de VVL se sont dotées, le 13 novembre 2009, de nouveaux statuts tendant à :

- réaffirmer le caractère public de la mission confiée à VVL,
- renforcer la maîtrise publique et politique des activités éducatives, dans le champ des loisirs et des vacances,
- sécuriser les relations juridiques entre les communes et VVL,
- contrôler la qualité du service rendu, le fonctionnement et les comptes.

Pour les collectivités adhérentes à VVL, l'organisation des séjours de vacances et des classes de découverte constitue un « service aux usagers » qui, par la nature de ses objectifs éducatifs et sociaux auxquels ils concourent, leur caractère désintéressé et les compétences éducatives et techniques qu'ils requièrent, constitue bien une mission de service public, gérée et contrôlée par les élus des collectivités membres.

Des relations contractuelles conformes au code des marchés publics

VVL, composée de communes, est un organisme de coopération de statut de droit privé dont l'objet quasi-exclusif est de gérer un service public commun des vacances et des loisirs. Les conventions entre VVL et les communes adhérentes à VVL peuvent être qualifiées de contrat « in-house » au regard de la jurisprudence communautaire et administrative. La nature juridique des conventions est conforme aux dispositions de l'article 3 - 1° du code des marchés publics. Les communes adhérentes ne sont pas soumises aux obligations de mise en concurrence.

Une coopération exemplaire

Ainsi, ni prestataire de services, ni régie municipale, VVL est bien un « service public intercommunal » de type associatif qui offre de nombreux avantages : une plus grande implication des élus dirigeants, la transparence des décisions et des choix financiers, des relations basées sur la coopération, un lieu permanent d'échange et de réflexion, une souplesse de fonctionnement et une plus grande réactivité pour apporter des réponses adaptées aux nombreuses questions que posent la mise en œuvre des activités de loisirs éducatifs en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

A ce jour, ce sont 15 communes qui ont fait le choix de s'engager dans une démarche innovante de coopération, en mutualisant leur patrimoine et leurs moyens, pour mettre en œuvre leur politique éducative dans le domaine des vacances et de loisirs.

VVL assure pour leur compte :

- la promotion et le développement d'activités de vacances et de loisirs à caractère social,
- le fonctionnement, le développement, la gestion et l'acquisition des installations à usage de centres de vacances et de loisirs,
- la conception et l'organisation de tous séjours à caractère éducatif, en France ou à l'étranger,
- la mutualisation et la coordination des moyens existants,
- la conception, la conduite et la réalisation des actions de formation,
- la réalisation d'études portant sur des problématiques spécifiques liées à l'enfant, à l'éducatif, au tourisme social, seule ou en association avec des chercheurs ou des spécialistes.

Vacances Voyages Loisirs

Liste des communes adhérentes (2014)

- Arcueil
- Chevilly Larue
- Gentyilly
- Ivry-sur-Seine
- La Courneuve
- Le Kremlin Bicêtre
- Montataire
- Morsang-sur-Orge
- Valenton
- Villietanouse
- Vitry-sur-Seine
- Arcueil
- Bagnoux
- Bonneuil-sur-Marne
- Champs-sur-Marne
- Choisy-le-Roi

Présidente

Madame Mireille COTTEY – Conseillère municipale de la ville de Bonneuil-sur-Marne

Bureau

Vice-Présidente

Madame Muriel TENDRON-FAYT – Adjointe au Maire de la ville de La Courneuve

Secrétaire générale

Madame Bernadette DAVID – Adjointe au Maire de la ville de Bagnoux

Tresorier

Monsieur Patrick DAUDET – Premier Adjoint au Maire de la ville de Gentyilly

Autres membres

Madame Méhadée BERNARD – Adjointe au Maire de la ville d' Ivry-sur-Seine

Madame Isabelle OUGIER – Conseillère municipale de la ville de Vitry-sur-Seine

Monsieur Saïd OMOURI – Conseiller Municipal délégué de la ville de Vitry-sur-Seine



VVL et ses instances associatives

La garantie d'une véritable gestion participative

Les élus locaux désignés par leur commune siégeant au sein des instances de VVL décident, contrôlent, interviennent sur tous les sujets portant sur la vie et les activités de VVL. La coopération assure aux communes une liberté de choix dans le domaine des activités, facilite l'échange d'expériences, permet la réflexion collective en faveur d'un projet éducatif cohérent et est gage du respect des droits de l'enfant.

L'Assemblée générale

VVL offre la garantie, au travers de l'engagement des communes et des élus ayant choisi la coopération, d'une vie associative forte et volontaire. Ainsi, les élus désignés par leur commune, décident et fixent les orientations lors de l'Assemblée générale annuelle, élisent les membres du Comité Directeur.

Le Comité Directeur

VVL est dirigée par un Comité Directeur composé de membres élus, chaque année, par l'Assemblée générale.

Ceux-ci sont détenteurs d'un mandat électif au sein d'une collectivité publique membre. Chaque collectivité adhérente dispose d'au moins un représentant au Comité Directeur.

Le Comité Directeur dispose du pouvoir d'organisation générale de VVL :

- Il choisit un Président et désigne les membres du Bureau,
- Il fixe les orientations stratégiques et élabore le programme d'activités,
- Il gère les fonds, adopte le budget, arrête les comptes financiers,
- Il arrête le montant des contributions financières des communes adhérentes,
- Il fixe le tarif des séjours,
- Il a mandat pour faire ouvrir tout compte bancaire ou postal nécessaire et désigne les personnes en charge de son fonctionnement,
- Il dispose de tous pouvoirs relatifs aux acquisitions, échanges, aliénations de biens.

Le Bureau

Le Comité Directeur peut déléguer au Bureau tout ou partie de ses compétences. Celui-ci, composé de 4 à 5 membres :

- Exerce les compétences qui lui ont été déléguées par le Comité Directeur,
- Peut inviter et associer, à titre consultatif, toute personne jugée compétente,
- Instruit les demandes d'adhésion et les transmet au Comité Directeur,
- Rédige l'ordre du jour des séances de l'Assemblée générale.



Un service public sous forme associative

Des groupes permanents de réflexion et de coopération

Pour renforcer la coopération et les liens fonctionnels entre VVL et les services publics locaux des communes adhérentes en charge de l'éducation, des groupes de travail et de réflexion sont constitués auxquels sont associés les élus et les cadres communaux. Chaque groupe, réuni sur des thèmes définis, contribue à la réflexion collective, prépare les décisions du Comité Directeur, collabore à la conception et la réalisation d'actions éducatives. Les participants sont invités à échanger sur leurs expériences, leurs pratiques, à réfléchir sur de nouveaux axes de travail et définir les actions nécessaires ou correctives issues de cette réflexion commune.

Des réunions thématiques ont lieu également dans chacune des communes durant lesquelles VVL rend compte des services éducatifs rendus à la commune.

La transparence et la rigueur de gestion

La présence exclusive des représentants des communes dans les instances dirigeantes de VVL est la garantie d'une maîtrise des coûts de fonctionnement et des tarifs, d'un contrôle des services de VVL comparable à celui exercé sur les services publics locaux et d'une transparence de gestion.

La maîtrise des tarifs et des coûts

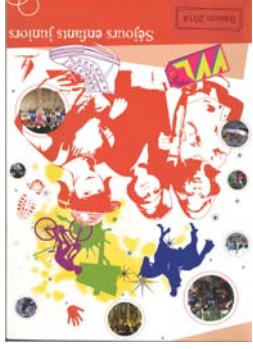
2011
Tarifs des séjours de vacances en 2011 : + 0,70 %

2012
Tarifs des classes de découverte : 0 %

2013
Tarifs des classes de découverte : + 1 %

2014
Tarifs des classes de découverte : 0 %

2015
Tarifs des classes de découverte : Moins 1 %

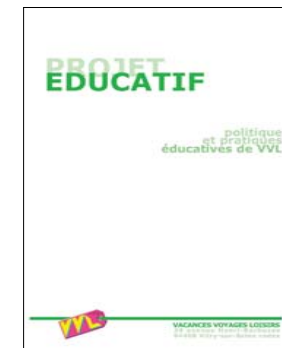


Un projet éducatif partagé

VVL et son personnel s'appuient sur un projet éducatif élaboré en commun par les communes adhérentes à l'issue d'un travail de recherche et de réflexion sur les enfants et les jeunes d'aujourd'hui. Le projet éducatif est lié aux objectifs et aux valeurs éducatives défendues par les collectivités adhérentes. Ceux-ci sont, dans le cadre des séjours proposés, mis en œuvre dans les projets pédagogiques élaborés par les directeurs de centres.

Les objectifs éducatifs :

- Une citoyenneté active,
- Le respect de la laïcité,
- Le droit à la culture et au savoir,
- Une éducation à la vie démocratique,
- Le développement d'une culture de solidarité et pour la paix.



Une charte de qualité et d'engagements

Soucieuse de valoriser son expérience, d'être en capacité de faire évoluer et de pérenniser ses propositions de séjours, tout en garantissant la mise en œuvre rigoureuse de ses exigences éducatives et qualitatives, VVL s'est dotée d'une « charte de qualité » qui constitue un engagement pour l'ensemble des personnes intervenant, à tous les niveaux, à la réalisation des séjours de vacances et des classes de découverte.

La charte de qualité et d'engagements décrit le rôle, la finalité, les objectifs éducatifs et les engagements de VVL. Les principes et les objectifs ainsi définis ont valeur d'engagement et de référence pour ses missions au service des usagers.

Les douze engagements :

- Sécurité et protection des mineurs,
- Qualité et formation des personnels d'encadrement et d'animation,
- Sécurité et adaptation des transports,
- Conditions d'hygiène, de surveillance sanitaire et médicale,
- Sécurité et adaptation des locaux,
- Equilibre et sécurité alimentaire,
- Qualité et diversité des activités,
- Gestion et résolution des conflits,
- Relations avec les familles,
- Accueil personnalisé des enfants porteurs de maladies/handicaps,
- Effets personnels / argent de poche / assurances,



VVL : une équipe professionnelle

L'équipe permanente de VVL, constituée de 24 professionnels, met son savoir-faire, son expérience et ses compétences pour optimiser, chaque jour, la gestion administrative, technique et financière, assurer la qualité de l'ensemble des séjours ainsi que l'entretien et le suivi du patrimoine des collectivités adhérentes. C'est également, chaque année, près de 1000 personnes recrutées (70 % d'encadrement pédagogique et 30 % de technique) qui travaillent à la bonne marche des séjours et à la mise en œuvre du projet éducatif de VVL.

VVL est soucieuse d'assumer ses responsabilités d'organisatrice de vacances dans le respect des textes et lois en vigueur concernant les séjours de vacances de l'enfance et de la jeunesse. Elle s'engage également à promouvoir le projet éducatif élaboré avec les communes adhérentes au travers de l'ensemble des séjours proposés et à respecter la charte de qualité et d'engagements.

VVL offre une qualité et une diversité de séjours

Depuis sa création, VVL a acquis une expérience reconnue en matière d'organisation de séjours de vacances et de classes de découverte. Forte de cette expérience unique, mais tenant compte, aussi, des évolutions, des attentes des enfants, des jeunes et de leurs familles, des besoins nouveaux, VVL propose un large éventail de lieux de séjours et d'activités ludiques, sportives et culturelles.

Une coopération participative

La collectivité adhérente a accès à l'ensemble du catalogue VVL. Dans le cadre de la coopération, elle a priorité sur ses propres installations dont elle reste propriétaire. Tant pour la préparation que pour le déroulement et le bilan des séjours, tout est réalisé en partenariat.

Ainsi, la collectivité publique fixe et perçoit les participations des usagers ; assure les relations avec les familles, met en œuvre une réunion d'information ; détache, si elle le souhaite, au sein de l'encadrement pédagogique, des agents des collectivités ainsi que des auxiliaires de vie pour accompagner des enfants en situation de handicap ; est présente lors des départs et des retours ; peut visiter les installations durant un séjour ; est tenue régulièrement informée du déroulement du séjour, ou encore, est associée au bilan de fin de saison.

Un encadrement motivé

VVL ne sépare jamais ce qui est et ce que vit l'enfant au quotidien de son comportement dans la pratique d'une activité, afin de créer les conditions de la réussite de ladite pratique et de valoriser les contacts entre l'enfant et un encadrement motivé. Cela nécessite, chez les personnels de VVL, une réelle capacité à s'adapter et à innover pour être bien en prise avec l'évolution de notre société et pour apporter les réponses positives qu'attendent les enfants et les jeunes d'aujourd'hui.

Les classes de découverte

VVL : un partenaire expérimenté de l'école

Les classes de découverte sont, d'abord, des classes qui participent aux missions premières de l'école. Elles constituent des moments uniques d'apprentissage, de socialisation et de développement des enfants et offrent des moyens supplémentaires d'éducation aux enseignants.

L'immersion de la classe dans un nouvel environnement offre de larges possibilités d'initiatives stimulantes, de questionnements et de dialogues nouveaux, facilitant l'émergence de l'intelligence de chaque enfant, de sa sensibilité et de ses capacités de raisonnement.

Par la possibilité d'activités nouvelles, d'expérimentations de pratiques pédagogiques différenciées, les classes de découverte offrent à l'école un espace privilégié où se croisent son rôle essentiel d'appropriation des savoirs et des connaissances, mais aussi son rôle d'éducation, au sens large. Cette approche permet aux enseignants de mieux connaître leurs élèves et de les aider à progresser.

Le rôle spécifique de VVL

VVL apporte son concours à la réalisation des classes de découverte. Son rôle ne se substitue pas à celui de l'école, ni se juxtapose. Il est complémentaire. Une attention particulière est portée, en amont, à la préparation des séjours, dans le cadre défini par le projet de classe de l'enseignant et les dispositions réglementaires.

L'équipe VVL, avec ses partenaires locaux, dans chacun des centres propose différentes activités d'expressions, jeux, activités manuelles ou sportives ainsi que des interventions pédagogiques sur des thèmes spécifiques. En fonction des choix et des possibilités, des enquêtes axées sur la découverte du milieu environnant sont proposées et peuvent être réinvesties dans le projet de classe.



Temoignages d'enseignants

« Une bonne équipe de direction, une excellente équipe d'animation, des agents techniques agréables et de qualité, un centre agréable et fonctionnel, toutes les conditions étaient réunies pour passer un très bon séjour. Ce fut le cas. Tout a été pensé pour veiller au respect des enfants (rythme, fatigue, animation). Les différences de chacun ont été prises en compte (alimentation, PAJ) ; dans le cadre de la vie quotidienne, l'équipe d'animation a réussi à transmettre des valeurs, des comportements bénéfiques aux enfants. Un excellent séjour. » Mme Montbobier et M. Puech, école J. Verne de VITRY en séjour à **MEAUDRE, février 2014**

« Séjour très agréable ! Il est certain que tous les enfants rentreront avec un excellent souvenir de leur séjour. Beaucoup de sourires, de découvertes, de joie dans toutes les activités (animation, ski, vie quotidienne, classe, détente). » Mmes Castellain, Delobel et Martin, écoles Bambier et Langevin de MONTATAIRE en séjour à **ANCELLE, janvier 2014**

« Le séjour s'est très bien déroulé : très bonne prise en charge des enfants concernant les activités, équipes de direction et d'animation très professionnelles, locaux sont adaptés. Nous reparlons très satisfaits en ce qui concerne ce séjour d'un point de vue pédagogique, sportif, relationnel et environnemental » Mme Zertouki et M. Chabab, école J. Curie A de VITRY en séjour à **CHATEL, mars 2014**

« Excellents séjours pour les raisons suivantes : Météo très favorable, diversité et qualité des activités proposées, engouement pour le chien de traîneau, bonne organisation du déroulé général d'une journée, bonne entente avec tous les adultes, plaisir pris par les élèves » Mme Monteil et M. Quinet, école A. Einstein d'ITRY en séjour à **HERY SUR UGINE, mars 2014**

« Très satisfait du séjour étant donné que toutes les activités se font sur place. Programme découverte des milieux : prairie, mare, ruisseau, forêt très intéressant sur le plan pédagogique ». Mme Bretagne et M. Ducasse, école M. Cachin de BAGNEUX en séjour à **LA PEYRE, avril 2014**

« Séjour très positif aussi bien sur les apports pédagogiques que dans les moments de vie quotidienne. L'équipe a fourni un important travail de préparation qui était de très bonne qualité : organisation de la vie quotidienne (les enfants sont attendus, ils ont leur espace facilement repérable grâce aux étiquettes, repérage dans le temps grâce au planning) ; anticipation des besoins des enfants et des adultes ; souplesse et adaptabilité en fonction des difficultés des enfants, de leurs demandes et de celles de leurs enseignante... ce séjour a permis à tous les enfants de progresser dans l'acquisition de leur autonomie et des règles de vie en collectivité » Mmes Blough et De Lafarge, école B. Pascal de VITRY en séjour à **LA TRINITE SUR MER, mai 2014**

« Séjour très bénéfique dans l'ensemble pour tous : les enfants et les adultes. Ateliers préparés en adéquation avec notre projet pédagogique, de très grande qualité. Grand jeu en plein air très ludique et original, la nature était le support de ces ateliers ! Après-midi très enrichissante ! Une mention spéciale pour l'ensemble de l'équipe d'animation et de direction !! Magnifique séjour ressourçant !! » Mmes Mahdadi et Marchis, école V. Hugo de GENTILLY en séjour de **Classe Lecture à TANNERRE, avril 2014**

Trois saisons pour découvrir

L'automne

Quand on part en classe de découverte en automne, on part avec des élèves et on revient avec une véritable classe. C'est le résultat du vécu collectif, de l'histoire commune qui permet un autre regard sur l'autre. Un état d'esprit se forge, dont tout le monde peut profiter, à commencer par les enfants eux-mêmes, qui ont ainsi trouvé leurs repères dès la rentrée des classes.

L'hiver

Elles permettent d'affirmer la cohésion d'une classe. Elle se forge grâce à la pratique et la découverte de ce monde si particulier qu'est la montagne en hiver (paysages enneigés, pratique des sports de glisse, découverte d'une faune différente, rythme quotidien lié à la saison, chaleur des veillées au coin du feu...).

Pour tous, c'est un univers inédit à découvrir, avec son environnement si différent de celui des citadins.

Le printemps

C'est l'aboutissement de l'année scolaire et dans le même temps, déjà, la perspective de la prochaine. C'est la classe qu'on peut mieux préparer : on se documente, on s'informe et on va vérifier, sur le terrain. D'où l'importance de l'expérience qui permet aux enseignants et aux enfants d'en tirer le meilleur profit.

Réussir sa classe de découverte

C'est, d'abord, bien la préparer

La préparation de la classe qui associe l'enseignant, les parents d'élèves, la commune et l'équipe pédagogique de VVL est déterminante. Elle permet d'inscrire le projet de classe de découverte dans celui du travail conduit durant l'année. Cette préparation permet de réunir les conditions favorables aux principaux objectifs que recouvrent les séjours de classes de découverte, à savoir : constituer un véritable atout pour la réussite scolaire de chacun des élèves, favoriser leur autonomie, les ouvrir à la citoyenneté, à la diversité culturelle et environnementale.



Les séjours de vacances sont des moments privilégiés d'éducation

Maternels, primaires ou juniors... trois âges pour grandir

Tous les parents le savent : quand un enfant revient d'un centre de vacances, il a changé. Par la découverte individuelle et l'expérience collective, il a grandi.

Les séjours "maternels" ou l'ouverture au monde (4/5 ans)

C'est l'âge où l'enfant trouve ses premiers repères au quotidien, avec sa famille ou à l'école maternelle. Avec VVL, un nouveau monde s'ouvre à lui : celui des copains de son âge, d'animatrices et d'animateurs à son écoute, entièrement disponibles, d'environnements nouveaux lui ouvrant des horizons inconnus, d'activités nouvelles développant sa personnalité.

Un monde qui se peint aux couleurs de la nature, du jeu, des vacances, ou de tout en même temps.

Les séjours "primaires" ou le temps de toutes les passions (6/11 ans)

Voilà venu le moment de découvrir en s'amusant.

A cet âge-là, qu'est-ce qu'un centre de vacances, si ce n'est la possibilité de s'initier à des activités qui resteraient, sinon, du domaine de l'inaccessible ?

Ici, ce peut-être l'escalade ; là, l'équitation ; ailleurs, la vie à la ferme. On découvre, on questionne, on participe, on s'exprime dans un contexte ouvert et sécurisant, on se passionne également et on se construit des images dans la tête. C'est sérieux et amusant, nouveau et rassurant, ludique et formateur, maîtrisé et jamais répétitif.

Les séjours "juniors" ou le temps de l'aventure sans risque (12/14 ans)

L'aventure avec un grand "A", à choisir en fonction de ce que l'on aime, de ce que l'on souhaite ou de ce que l'on découvre. L'un optera pour la randonnée en montagne, l'escalade, le VTT ; l'autre, pour les sensations de la voile ou des croisières en Bretagne ; le troisième, pour la pratique de la spéléologie dans le Vercors. Canoe-kayak, équitation, ratiing, planche à voile, surf, ski de piste, ski de fond, pas de danger : des spécialistes diplômés de chaque discipline sont là pour faciliter l'initiation et pour veiller à la sécurité de tous.



VVL et les séjours "jeunes"

Le choix de la diversité et du "clés en mains"

Les vacances sont synonymes de liberté, de découverte et de rencontres. Elles sont à l'image des jeunes qui, ancrés dans le XXI^e siècle, sont aujourd'hui curieux, avides de comprendre, de participer, d'échanger, de partager et de lier des amitiés. Les jeunes revendiquent leur volonté d'être écoutés, entendus, respectés et responsabilisés, y compris sur le choix de leurs vacances.

Pour beaucoup de jeunes, les séjours de vacances se doivent d'être vécus en dehors de leur vie quotidienne et de leur cercle familial. Partagés avec des jeunes du même âge, avec ses copains, ils sont des moments de liberté et d'apprentissage qui se vivent dans un cadre sécurisant, rassurant par la présence d'adultes et en lien avec la famille.

Qu'il s'agisse des lieux, de la formule, des activités proposés ou encore du déroulement du séjour, VVL, c'est l'assurance du choix le plus complet, le plus diversifié et surtout le plus modulable, en fonction des besoins et attentes exprimés et d'une mise en œuvre impliquant tous les acteurs des politiques éducatives locales et les jeunes eux-mêmes.

La formule "VVL"

- VVL prend en charge le projet de A à Z,
- Un choix varié de destinations,
- Une garantie "tous risques".

La formule "modulable"

- Formule VVL + diverses options,
- Possibilité d'intégrer son propre personnel,
- Durée variable.

La formule "séjour projet"

- Mise en chantier d'un séjour entièrement inédit,
- Elaboration du projet en total partenariat,
- Choix d'une dominante possible.



Les séjours linguistiques de VFL

Séjours qui allient nécessité et efficacité

Il est dit que les Français sont fâchés avec les langues... Pourtant, l'expérience de VFL en matière de séjours linguistiques tend à démontrer le contraire, pour les jeunes gens qui, chaque année, sont toujours plus nombreux et désireux de se froter *in situ* et *in vivo* à leur première expérience touristique en solo, et de surcroît, à l'étranger. Certes, celle-ci est assortie d'une nécessité : celle de se mettre au travail, chaque jour, pendant quelques heures. Mais, bien souvent, le plaisir de la découverte et des rencontres fait oublier très rapidement le temps consacré à l'étude de la langue.

La formule "résidence"

Ici, il est question de séjourner, par petits groupes, dans des collèges du pays, eux-aussi, rigoureusement sélectionnés pour répondre en tous points aux attentes des élèves. Dans ce contexte, et au-delà des cours de langue proposés, l'accent est mis sur le sport.

VFL et ses partenaires solidaires, avec les séjours "culture et solidarité"

Dans le cadre de sa stratégie d'anticipation et d'innovation face à la demande, VFL se veut un précurseur. C'est ainsi, qu'elle organise, à la demande, pour tous publics et partout dans le monde, tout projet de voyage de découverte culturelle et de solidarité. Chaque voyage est préparé avec les services "vacances" ou "jeunesse" des collectivités, les associations, et les partenaires et mobilise, chaque fois, l'engagement, la volonté et le savoir-faire de tous les acteurs locaux. VFL apporte, quant à elle, son expérience éducative et sa compétence professionnelle dans le domaine du voyage "à thème".



Avec les séjours "familles" et "retraités"

VVL adapte son offre à la demande, pour de nouveaux publics

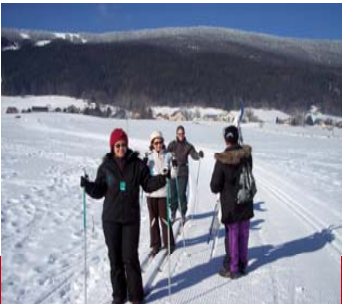
Au-delà des enfants et des jeunes, VVL répond, depuis quelques années, à de nouveaux besoins qui s'expriment de la part, notamment, des familles et des séniors.

De fait, le modèle parental a considérablement évolué ces dernières années (séparation des parents, familles monoparentales ou recomposées...) et force est de constater que nombre de parents isolés ou de familles ne peuvent plus s'offrir quelques jours de vacances en compagnie de leurs enfants.

VVL a donc décidé de mettre à la disposition de ces parents et de ces familles, en hiver et au printemps, le centre de Méaudre (Isère) pour y découvrir la neige et ses différents sports de glisse et, au printemps et en été, la maison familiale de la Croix-Valmer (Var) pour y découvrir la "grande bleue".

Quant aux séniors à la retraite, ceux-ci toujours actifs et passionnés souhaitent profiter et participer à des vacances de qualité tout en évitant les grands rassemblements de l'été.

VVL propose ainsi pour répondre à leur attente, une offre de séjours spécifiques, en juin et en septembre, sur la maison familiale de la Croix-Valmer.



Communication

A l'écoute des communes et des usagers

Les personnels de VL ont un souci constant du service au public et veille en toute circonstance à représenter les collectivités dont ils prolongent l'action auprès des usagers. VL attache une grande importance à la qualité de la relation qu'elle entretient au quotidien, aussi bien avec les communes qu'avec les usagers. Dans ce but, ces dernières années, VL a développé les moyens de communication à tous les stades de la relation au public, avant, pendant et après les séjours.

Avant :

Une réunion de présentation et de concertation est organisée en lien avec les communes avant chaque séjour à laquelle sont conviés les enfants, les jeunes et leurs parents et durant laquelle sont présentes l'équipe et le projet pédagogique.

Les animateurs présents avant les départs sont à la disposition des familles pour enregistrer leurs recommandations.

Pendant :

Pendant le séjour des enfants et des jeunes, VL s'assure de l'envoi de courriers aux parents et s'engage à communiquer des nouvelles du séjour via des blogs d'informations présents sur les principaux centres de vacances. Ces blogs sont complétés par les équipes de direction présentes sur les sites, en cours de séjour.

Pour des raisons techniques et de difficultés de connexion, les séjours itinérants ne disposent pas de blogs. Une plate-forme téléphonique d'information est également mise à disposition des parents : "Allo Colo". Dans le même temps, un lien permanent existe, durant toute la durée du séjour entre les équipes éducatives de VL et les représentants des élus et des services municipaux "vacances" ou "jeunesse" afin de permettre à ceux-ci d'être régulièrement informés de tout incident ou difficulté qui pourrait survenir.

Après :

A l'issue des séjours, des rencontres sont organisées en concertation avec les communes pouvant se traduire par des fêtes des retours qui donnent l'occasion de rencontres festives avec les enfants, les jeunes, leurs familles et les équipes pédagogiques.

Des questionnaires d'évaluation et de satisfaction sont collectés à la fin des séjours.



Selon les âges, les saisons et les envies,

Les séjours proposés par VVL sont autant de fenêtres ouvertes sur la France, l'Europe et le monde...

En France

La Croix-Valmer
La Trinité-sur-Mer
Saint-Hilaire de Riez
Les Mathes-La Palmyre
Capbreton
Ile d'Oléron

Bourron-Marlotte
Excideuil
La Peyre
Tannerre-en-Puisaye

Châtel
Hery-sur-Ugine
Morzine
Méaudre
Mieussy
Ancelle
Autrans
Valmeinier
Seyne les Alpes

Cezais
Charny

Ardèche/Camargue
Biscarosse
Bretagne
Tour de Corse
Pissos
Verdon Méditerranée

En Europe

Allemagne
Angleterre
Espagne
Irlande

Andalousie/Portugal
Arménie
Angleterre/Ecosse
Danemark/Norvège
Espagne Catalogne
Grèce : Les Cyclades
Irlande
Italie des Lacs
Italie Villes d'Art
Italie/Slovénie/Croatie
Portugal Armona
Suède/Finlande
Capitales Européennes
Vienne/Prague

Dans le monde

Canada/Québec
Canada/Etats-Unis
Californie
Maroc : villes impériales
Thaïlande...

... Et toutes les autres destinations, qu'avec nous, vous choisirez demain



VVL - 39, Avenue Henri Barbusse - 94408 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél : 01.45.73.40.00 - Fax : 01.45.73.40.24 - Site Web : www.vvl.org

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée le 14 novembre 1946, sous le n° 90462
Agréée le 15 juin 1982 par le ministère de la Jeunesse et des Sports
Agréée le 17 juin 1983 par le secrétariat d'Etat au Tourisme. Numéro d'agrément : AG.094.95.009
Membre de l'Union Nationale des Associations de Tourisme
CCP Paris n° 5899-29 H. SIREN n° 775741861. NAF n° 5520Z

